

Communiqué de presse

25 juin 2026

Rapport IGAS-IGF-IGA sur les perspectives du régime de retraite des agents des collectivités locales et des établissements hospitaliers à horizon 2045 :

Le Conseil d'administration de la CNRACL prend acte des conclusions et appelle à une concertation rapide avec les pouvoirs publics.

Le Conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a pris connaissance du rapport de la mission complémentaire de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA), publié le 6 mai 2026, consacré aux perspectives du régime à l'horizon 2045.

Le Conseil d'administration tient tout d'abord à souligner que la dégradation structurelle de la situation financière de la CNRACL fait l'objet, depuis plusieurs années déjà, d'un diagnostic largement partagé, que le Conseil d'administration n'a cessé de porter à la connaissance des pouvoirs publics au fil de ses avis et alertes successifs. Le rapport publié le 6 mai 2026 vient ainsi confirmer, en l'approfondissant et en l'inscrivant dans une trajectoire de plus long terme, un constat que les administrateurs de la CNRACL documentent et relaient sans relâche auprès des autorités de tutelle.

Le Conseil d'administration se félicite ainsi que ce travail inter inspections apporte un éclairage utile et documenté sur les enjeux de financement et de gouvernance du régime, ainsi que sur son inscription dans les équilibres plus larges du système de retraite. Le Conseil d'administration tient expressément à ce que les propositions fassent l'objet d'études approfondies et partagées et ne restent pas « lettre morte ». Certaines pistes évoquées par la mission paraissent, à ce stade, de nature à pouvoir être engagées rapidement, dans la mesure où elles rejoignent des préoccupations de gestion et de pilotage déjà identifiées par le Conseil d'administration pour éviter d'accentuer le déficit du régime.

D'autres propositions des inspecteurs, de portée plus structurelle ou systémique, appellent en revanche un débat approfondi. Le Conseil d'administration considère que des choix de cette nature ne peuvent relever de la seule expertise technique : ils engagent les équilibres entre fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière et l'ensemble du système de retraite, et doivent à ce titre faire l'objet d'une concertation pleine et entière avec les pouvoirs publics, les employeurs territoriaux et hospitaliers et les organisations syndicales.

Le Conseil d'administration réaffirme sa disponibilité pour participer activement à ces travaux de concertation, dans la transparence, et renouvelle son appel aux pouvoirs publics afin que des décisions soient prises dans des délais permettant de préserver les droits des agents de la fonction publique territoriale et hospitalière et la soutenabilité du régime. Il n'est pas possible d'attendre !

Contact presse :

Laurence Margoline

Mobile : 06 07 44 09 91

laurence.margoline@caissedesdepots.fr



À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 27,5 milliards d'euros de cotisations perçues par près de 2,15 millions d'actifs et 41 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,63 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, pour 29,5 milliards de prestations versées. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracletraites.fr>).

Contact presse :

Laurence Margoline

Mobile : 06 07 44 09 91

laurence.margoline@caissedesdepots.fr